

**TAXE D'APPRENTISSAGE :**

**JE SOUTIENS**

**L'APPRENTISSAGE**

**DANS MA**

**RÉGION.**

**OCTA**  
NORMANDIE



  
**CCI NORMANDIE**



[www.octa-normandie.fr](http://www.octa-normandie.fr)

## Le vrai/faux sur la taxe d'apprentissage !

	VRAI	FAUX	
<b>Vous</b>	Avec l'OCTA Normandie, vous pouvez favoriser les formations en région	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vous n'avez pas la liberté du choix d'affectation de votre taxe d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Vous avez toujours la liberté du choix du collecteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Nous</b>	Nous sommes toujours habilités à collecter la taxe d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nous pouvons collecter la taxe d'apprentissage des entreprises sur le territoire national	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## La taxe d'apprentissage, c'est quoi ?

La taxe d'apprentissage est un impôt, versé par les entreprises, qui permet de financer les dépenses liées aux formations initiales, technologiques et professionnelles, dont l'apprentissage pour tous les niveaux de diplômes (du CAP aux formations supérieures).

Elle est calculée en fonction de la masse salariale de l'entreprise (0,68% de la MS).

Versée chaque année avant le 1<sup>er</sup> mars (délai de rigueur), c'est le seul impôt pour lequel l'entreprise peut choisir, pour partie, les bénéficiaires.

## Un collecteur régional unique

En Normandie, les trois réseaux consulaires, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et

d'Industrie et Chambre d'Agriculture ont choisi de se fédérer au sein d'un collecteur régional unique.

## Cinq bonnes raisons de verser sa taxe d'apprentissage à un collecteur régional :

- Vous agissez en faveur du développement de la formation des jeunes de votre région,
- Vous contribuez au développement des compétences de vos futurs salariés et investissez dans vos recrutements à venir,
- Vous soutenez le dynamisme de votre région et la rendez plus attractive,
- Vous pouvez vous appuyer sur une équipe d'experts reconnue et proche de vous (aide au calcul de votre déclaration, information sur la réglementation ou les formations habilitées...),
- Nous vous certifions la transparence dans vos choix d'affectation tout en vous garantissant la sécurité fiscale de votre déclaration.

## Témoignages d'entreprise



**Isabelle Villalard,**

*Expert-comptable, A2C expertise*

« Au sein de notre cabinet, nous avons à cœur un principe fort qui est de reverser la taxe d'apprentissage aux établissements de formation de la région, choisis par nos clients. En confiant le traitement de ces dossiers aux chambres consulaires, nous sommes assurés que le travail est fait de façon fiable et efficace, en respectant les délais. »



**Michel Lopuszanski,**

*Président de Normandie Appats*

« A travers le versement de la taxe, nous contribuons à développer l'apprentissage dans notre région, nous investissons dans la formation de nos futurs collaborateurs pour bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée. L'offre de services des chambres consulaires nous simplifie la gestion de notre taxe et nous assure d'une répartition équitable auprès des organismes de formation. »

# SIMPLIFIEZ-VOUS LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## Déclarez votre taxe d'apprentissage :

- 👉 Directement en ligne sur : [www.octa-normandie.fr](http://www.octa-normandie.fr)
- 👉 Ou utilisez le bordereau de versement de votre Octa consulaire.

### CONTACTS :

#### CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Caen Normandie : Sophie LEPAPE | Tél : 02 31 54 55 96

##### Ouest Normandie

Centre et Sud Manche : Elodie DE JESUS | Tél : 02 33 91 33 74

Cherbourg Cotentin : Elodie DE JESUS | Tél : 02 33 91 33 74

Flers-Argentan : Martine ECHERBAULT | Tél : 02 33 64 68 20

##### Portes de Normandie

Evreux /Alençon : Marise PERRIER | Tél : 02 32 38 81 13

Seine Estuaire : Florence DE BELLIS | Tél : 02 35 55 26 91

Rouen Métropole : Emilie RENARD | Tél : 02 35 14 35 32

Le Tréport : Hélène POLLET | Tél : 02 35 86 27 67

---

#### CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Marie-Laure DELPORTE | Tél : 02 32 18 06 42

---

#### CHAMBRES D'AGRICULTURE

Céline COLLET | Tél : 02 31 47 22 84



[www.octa-normandie.fr](http://www.octa-normandie.fr)

